

MAIRIE DE TARTARAS

2 rue Pierre Mussieux
42800 TARTARAS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

(Mise à jour du 26.10.2021)

1/ Conduite et structuration du projet

1.1/ Elaboration d'un DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) identifiant les risques majeurs

- approbation du conseil municipal de ce DICRIM (le 05/02/2010 mis à jour le 18.09.2014, le 06.09.2016, le 05.02.2018, le 25.03.2019, le 26.10.2021)
- distribution du document aux habitants (courant février 2010)
- mise en ligne des documents sur le site internet de la commune mairie-tartaras.com depuis cette date.

1.2/ Elaboration d'un PPRN (Plan de Prévision des risques naturels)

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations mais aussi les séismes, les mouvements de terrain,...

Dans ce cadre, un PPRNPI (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation) et d'un PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers) ont été approuvés.

Le PPRNPI du Bassin Gier et ses affluents a été approuvé par arrêté inter-préfectoral N° DT.17.0889 en date du 08 Novembre 2017.

Le PPRM a été approuvé par arrêté préfectorale N° DT.19.0158 en date du 29 Mars 2019

1.3/ Extension du périmètre de protection de la Centrale Nucléaire St-Alban St-Maurice

Cette extension nécessite la prise en compte pour les particuliers et pour les ERP de l'obligation en cas d'incident majeur (suite radioactive) de prendre des cachets d'iode mis à leur disposition ainsi que de se conformer aux directives de rassemblement éventuel qui seront prises, ainsi que celles concernant les publics se trouvant dans les ERP.

1.4/ Chef de projet et comité de pilotage

- Jérôme GABIAUD, Maire, Serge DEVIDAL et Céline PERONNEAU-LANDRY, adjoints (comité de pilotage sous l'autorité du maire)
- Réflexions et travail menés en collaboration avec l'école

2/ Diagnostic des risques encourus

2.1/ Etat des lieux : donné par le DICRIM d'après le DDRM de la Loire (Dossier Départemental des Risques Majeurs), listes des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (pièces jointes)

18.11.1982	Tempête (Vent très violent du 18 au 19 novembre 1982)
15.12.1982	Poids de la neige, chute de neige (Neige en novembre et décembre 1982)
21.06.1983	Inondations et coulées de boue (Pluies du 21 au 24 juin 1983)
02.04.2003	Inondations et coulées de boue (Pluies du 2 au 18 avril 2003)
12.12.2003	Inondations et coulées de boue (Pluies du 2 et 3 décembre 2003)
24.12.2008	Inondations et coulées de boue (Pluies du 1 ^{ier} novembre 2008)

- Atlas minier des anciennes mines de la commune et dossier de cessation d'exploitation des houillères du centre midi

- Liste des ERP (Etablissements Recevant du Public) :

➤ Bâtiments communaux :

Mairie
Bibliothèque
Maison des associations
Salle polyvalente
Salle Baboin
Espace culturel du Châtelard
Salle de Duristel
Eglise
Ecole

➤ Bâtiments privés :

Jeux de boules (société USDT)
Déchetterie
Station d'épuration
Cabinet médical

Commerces diverses

Ferme des Clavelles (Fromagerie)
Gaec les Déplaudes (cave à vins)
Anstett Boulangerie Pâtisserie

- Etablissements sensibles :

➤ Etablissements scolaires :

Ecole publique

2.2/ Risques encourus :

2.2.1/ Risques déterminés dans le DICRIM

- ✓ risques de transports de matières dangereuses (route et fer)
- ✓ risques miniers et de mouvements de terrains
- ✓ risques d'inondation et de rupture de barrage

2.2.2/ Autres risques

- ✓ risques nucléaires liés à la centrale de St Alban/St Maurice l'Exil : extension du PPI autour de la Centrale qui est passé de 10 à 20 kms depuis 2019
- ✓ risques industriels chimiques liés à l'entreprise ADISSEO de St-Clair-du-Rhône : PPI de la plateforme chimique depuis juin 2017.

De plus, on peut envisager divers phénomènes qui pourraient engendrer la mise en place d'une cellule de crise ; exemples :

- tempête et vent
- chutes de neige (comme en 1982)
- chutes de grêle
- canicule
- feux importants
- catastrophes accidentelles imprévisibles (chute d'un aéronef, déraillement ...)

2.3/ Enjeux :

2.3.1/ Enjeux humains :

Inondations et rupture de barrage :

- * enjeu fort : Moulin Glattard et Rocher Percé
- * enjeu moyen : Dargoire
- * enjeu faible : Bourdonne, Croix Vieille, Caramontran

Voir cartes Ia et Ib

Mouvement de terrain :

- * enjeu fort : Moulin Glattard (berges) et le long de la M488 (éboulements)
- * enjeu moyen : zone minière
- * enjeu faible : autres lieux

Voir cartes IIa et IIb

Transport de matières dangereuses :

- * enjeu fort : sur tout le village en cas de dispersion de nuages toxiques (vents dominants nord et sud)
: voie ferrée Lyon/Saint Etienne A 47 ; M488 ; M342

Voir cartes IIIa et IIIb

2.3.2/ Enjeux économiques :

Sept établissements importants sur la commune :

- ✓ Etablissement FONT Patrick (jus de fruit) Moulin Glattard
- ✓ Station d'épuration (tri des eaux du SIAMVG) La Valanière
- ✓ Un établissement communal en gérance : boulangerie, bar, multiservices, Place Charles Bossut
- ✓ La déchetterie de Combemartin, M488
 - ✓ Etablissements privés :
 - Fromagerie stabulation : Ferme des Clavelles, Sentier des mules

- Cave et Cuvier à vin : Gaec « Les Deplaudes », Rue du prieuré
- Cabinet médical

Voir carte IV

3/ **Recensement des moyens** :

3.1/ Moyens humains :

3.1.1/ *Moyens publics*

* personnel communal (deux agents techniques et deux agents administratifs) et agents d'animation du CLSH si nécessaire

* personnel de la commune de Dargoire si la partie basse de la commune jouxtant cette collectivité est touchée

* système SAPHYRAS d'alerte aux crues développé par Saint Etienne Métropole (M. David PERATONNE – Tél. : 04/77/34/54/36)

<https://alerteauxcrues.agglo-saint-etienne.metropole.fr/>

* Système VIGICRUES (mise en place par l'Etat, système qui qualifie le risque des crues pour les 24 h à venir selon une échelle de couleur de 4 niveaux).

* [Système d'alerte Illiwap sur l'application gratuite à télécharger sur portable.](#)

3.1.2/ *Moyens privés*

* agriculteurs de la commune :

Noms	Adresses	N° téléphone
Ferme des Clavelles	Chemin du Plan	
GAEC les DEPLAUDE	Rue du Prieuré	
BALLEY Pascal	Chemin des Bourelles	
BALLEY André	Route des Bachasses	
BOIRON Daniel	Route de la Roussillière	
GAEC L'Art du Cochon Bio	Lieudit Doivin Murigneux TARTARAS	

* éventuellement personnel réquisitionné des entreprises suivantes :

Noms	Adresses	N° téléphone
Station d'épuration du SIAMVG gérée par la SAUR		
Déchetterie de Combemartin gérée par St-Etienne Métropole		
Services d'urgence du Syndicat des eaux (SIEMLY)		

3.1.3/ *Personnel médical et paramédical demeurant sur la commune*

- Cabinet médical :

Présence d'un médecin, le docteur Floriane LOILLIER et de 2 infirmières, cabinet situé chemin de Croix Vieille à proximité de la salle polyvalente intercommunale (voir adresse ci-dessous).

- Médecins :

Noms	Adresses	N° téléphone
Mme BACHE	20 rue François Zacharie	
Mme LOILLIER	8 Coursière de Croix Vieille	
Mme QUINCY	6 Impasse des Vignerons	

- Infirmières :

Noms	Adresses	N° téléphone
Mme COUPAT	17 rue François Zacharie	
Mme ESPENEL-LAUDRIEC	8 Coursière de Croix Vieille	
Mme PARMENTIER	8 Coursière de Croix Vieille	

3.2/ Moyens matériels

- Tous ceux de la commune : véhicules divers (Partner, Expert Combi Peugeot, tracteur et autres) ; tout l’outillage des services techniques
- Tracteurs, remorques et matériels divers des agriculteurs cités
- Défibrillateur remis à l’intérieur de la salle polyvalente intercommunale – Route de Dargoire et à la salle André Baboin, 16 Route de Murigneux
- Bâtiment d’hébergement : salle polyvalente intercommunale, route de Dargoire (640 m²)
- Mise à disposition dès septembre 2019 de pastilles d’iode stable disponible en pharmacie pour les habitants et mise à disposition de pastilles d’iode stable dans les ERP.

3.3/ Stratégie de mise en œuvre des moyens :

3.3.1/ *Pour les moyens humains :*

On devra prioriser la mise en œuvre comme suit :

* Mobilisation du personnel communal (technique, administratif, Agent chargé de la Prévention) et éventuellement celui de Dargoire, avec l’accord de la municipalité correspondante

* Mobilisation des agriculteurs (on définira un ordre de mobilisation en fonction du lieu d’intervention) et éventuellement du personnel enseignant de l’école

* Mobilisation des entreprises citées

3.3.2/ *Pour les moyens techniques :*

* Même priorité que pour les moyens humains

* On tiendra à jour, en mairie, une fiche technique dite « téléphones d’urgence » indiquant les pompiers, la police, la gendarmerie, le SAMU, les ambulances, les médecins et les infirmières les plus proches...

4/ Traitement de l’alerte :

4.1/ Réception de l’alerte :

Elle se fera par les numéros de téléphone suivants dont la plupart sont déjà signalés aux services intéressés (Préfectures, service météo, services d’état...)

- o la mairie (secrétariat) : 04/77/75/18/98
- o le maire (Jérôme GABIAUD) : 07/56/22/81/36
- o adjoints : 06/37/22/80/50 (M. DEVIDAL) ou 06/09/02/92/25 (Mme PERONNEAU-LANDRY)

- o conseillers municipaux :
 - Mme BEAUJARD-LOPEZ Chantal :
 - Mme BERNARDINI Florence :
 - Mme BRET Béatrice :
 - Mme COUPAT Céline :
 - Mme DELETRAZ Valérie :
 - Mme DRID Huguette :
 - M. JACMART Guillaume :
 - M. JACOMINO Mathieu :
 - M. RANDEAU Olivier :
 - Mme ZEMMA Chrystel :

4.2/ Diffusion de l'alerte :

Suivant celui ou celle qui réceptionne l'alerte, on opérera comme suit :

- o avertir en priorité le maire ou un adjoint
- o avertir les pompiers et les forces de gendarmerie
- o avertir ensuite le personnel technique
- o avertir l'Agent chargé de la sécurité
- o avertir le personnel administratif
- o avertir la population par un mail groupé pour toutes les personnes qui en ont un dans le fichier mairie
- o se servir du système d'alerte Illiwap

Afin d'avertir le plus rapidement possible le voisinage, lors d'un évènement grave, il est proposé de diviser la commune en secteurs avec un ou deux référents de secteurs que l'on pourrait contacter. Les secteurs concernés ainsi que les noms et numéros de téléphone des personnes référentes, seraient les suivants :

Secteurs	Noms référents	Téléphone
Bourg Est	Slimane DRID Marie-Hélène FOND	
Bourg Ouest	Jérôme LAFAY M. Andrée DELETRAZ	
Lotissements Balcons du Pilat et Clos Saint Valentin, les Bourelles	Jérôme GABIAUD Robert LAIGRE	
Caramontran	Marcelle LEFEBVRE	
Croix Vieille	Marc LEVY	
Le Roule (locatifs)	Jean-Pierre OGIER	
Lotissement du Roule	Serge DEVIDAL André NEYROLLES	
Lotissement La Valanière	Julie CHABERT	
Valanière	Antoine RODRIGUEZ	
Murigneux	Maurice MOREL	
Balasses	Gérard MANET Murielle SERRE	
Combemartin	Renée FURMINIEUX	
Dargoire (fraction Tartaras)	Alexandre CROC	

	Roger GRANOTTIER Chantal RAMONEDA	
Moulin Glattard	François TAILLIEU	
Rocher Percé	Colette CHIRAT	

Voir cartes Va et Vb

- avertir, en même temps, surtout s'il y a nécessité de confinement :
 - l'école publique (environ 100 élèves)
 - le commerce local, boulangerie, bar, multiservices ; les commerces privés
 - de même, en fonction du planning d'utilisation des salles communales qui est connu en mairie, il sera nécessaire d'alerter les responsables d'associations qui utilisent la salle polyvalente, les équipements du terrain de football, l'espace culturel et la maison des associations.
 - de plus, si la salle de Duristel est louée, alerter la personne qui a loué la salle
- possibilité d'utiliser le tocsin des cloches de l'église en cas de sinistre très important
- autres numéros de téléphone utiles ou moyens utiles :
 - pour le risque nucléaire et la distribution de pastilles d'iode :
 - * appel gratuit au 0 800 96 00 20
 - pour le risque chimique (St-Clair-du-Rhône) :
 - * écouter la radio :
 - . France Inter (Rhône) sur 98.8-101.1 ou
 - . France Info 103.4-105.4 ou
 - . France Bleu Isère sur 98.2-99.1-101.8-102.8

4.3/ Création d'une cellule de crise :

- En cas d'évènement grave, prévoir une réunion d'urgence en mairie ou en tout autre lieu, réunissant immédiatement le maire, les adjoints, les conseillers disponibles, le personnel technique, les secrétaires de mairie et l'Agent chargé de la sécurité
- Cette cellule mettra en place les dispositions exposées précédemment et nommera des responsables pour le suivi sur le terrain.
- Dès la connaissance de l'évènement, diffuser immédiatement l'alerte par les moyens cités plus haut
- Mise en branle immédiate de tous les moyens techniques et humains nécessaires en fonction de l'évènement

5/ Suivi et mise à jour du PCS

- Mise à jour immédiate des données en cas de changement (noms, numéros de téléphone, adresse mail...)
- Mise en ligne du PCS sur le site internet (à l'exception des numéros de téléphones des personnes privées)
- Informations sur le PCS par le biais du journal municipal et de la presse locale, de manière périodique
- Rajout de tout élément nouveau
- Si possible, et régulièrement, exercices de simulation pour vérifier l'efficacité du dispositif proposé
- Présentation des modifications chaque année, au conseil municipal

En mairie le 26 Octobre 2021.